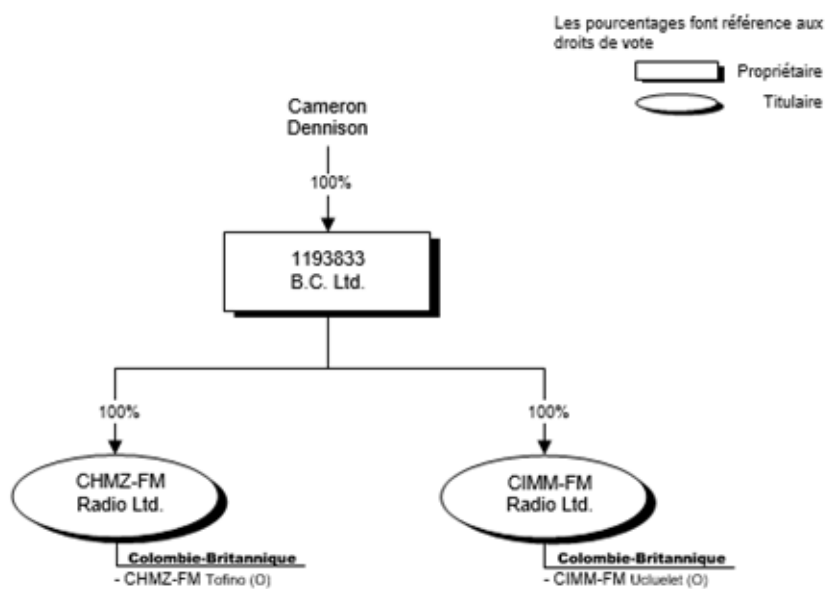


Cameron Dennison Radio



#250

MISE À JOUR

CRTC 2004-415 – a approuvé une nouvelle station de radio FM à Tofino à McBride Communications & Media Inc. et Umeek Human Resources Development Inc., associées dans une société en nom collectif connue sous le nom de West Island Radio Enterprises General Partnership.

CRTC 2006-69 – a approuvé une nouvelle station de radio FM à Ucluelet à McBride Communications & Media Inc.

CRTC 2006-456 – a approuvé, dans le cadre d'une réorganisation intrasociété, l'acquisition par CIMM-FM Radio Ltd. de l'actif de la station de radio CIMM-FM de McBride Communications & Media Inc.

CRTC 2006-643 – a approuvé une nouvelle station de radio FM à Pemberton à 0749943 B.C. Ltd.

CRTC 2008-117 – a approuvé une nouvelle station de radio FM à Port Moody à Matthew Gordon McBride, au nom d'une société devant être constituée.

Nouvelle dénomination – 2007-01-15 – de 0749943 B.C. Ltd. à CFPV-FM Radio Ltd.

Incorporation – 2011-04-14 - de CKPM-FM Radio Ltd.

CRTC 2012-694 – a approuvé l'acquisition par CHMZ-FM Ltd. de l'actif de la station de radio CHMZ-FM Tofino de McBride Communications & Media Inc. et Umeek Human Resources Development Inc., associés dans West Island Radio Enterprises General Partnership.

Mise à jour – 2016-10-26 – de l'actionnariat de CKPM-FM Radio Ltd.

CRTC 2020-76 – a approuvé une modification à la propriété et au contrôle effectif de CHMZ-FM Radio Ltd. et de CIMM-FM Radio Ltd. par le transfert de toutes leurs actions émises et en circulation détenues par Matthew G. McBride à 1193833 B.C. Ltd., une société détenue à part entière et contrôlée par M. Cameron Randall Dennison.

NOTE : Cette transaction a été clôturée le 29 juin 2020.

CRTC 2020-77 – a refusé la demande de CFPV-FM Radio Ltd. en vue de renouveler sa licence pour la station de radio CFPV-FM Pemberton.

CRTC 2020-78 – a refusé la demande de CKPM-FM Radio Ltd. en vue de renouveler sa licence pour la station de radio CKPM-FM Port Moody.

AVIS

Les organigrammes de propriété du CRTC reflètent les transactions approuvées par le Conseil et sont établis en fonction des renseignements fournis par les titulaires. Le CRTC n'assume aucune responsabilité quant à l'écart entre ses données et celles provenant d'autres sources d'information, ou pour toute autre erreur.

ANNEXE

Notes:

Les pourcentages sur cet organigramme font référence aux droits de vote seulement.

L'identification (M) à la suite de l'indicatif d'appel et localité d'une radio ou télévision identifiée ci-après, indique une station émettrice avec réémetteur(s)

L'identification (O) à la suite de l'indicatif d'appel et localité d'une radio ou télévision identifiée ci-après, indique une station émettrice sans réémetteur

PROPRÉTÉ

M. Cameron Dennison détient 100% de 1193833 B.C. Ltd.

1193833 B.C. Ltd. détient ce qui suit :

- 100 % de CHMZ-FM Radio Ltd.
- 100 % de CIMM-FM Radio Ltd. et

TITULAIRES

CHMZ-FM Radio Ltd. est titulaire de l'entreprise de programmation de radio suivante dans la province de la Colombie-Britannique :

- CHMZ-FM Tofino (O)

CIMM-FM Radio Ltd. est titulaire de l'entreprise de programmation de radio suivante dans la province de la Colombie-Britannique :

- CIMM-FM Ucluelet (O)